

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Annexe 26 du CoDT

Nos références : PU/2026/082A - 20260918

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SRL COSMEX, dont le siège se situe rue François Englert 10 à 1480 Tubize.

Le terrain concerné est situé rue Emile Vandervelde 116 à 4624 Fléron, cadastré Fléron section B n° 58 K 4.

Le projet consiste en Démolition d'un bâtiment, construction d'une pharmacie, placement d'enseignes et aménagement des abords et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat; G.C.U.: Aire n°2 - Noyau Urbain - Aire en appui au centre urbain; S.D.C.: I.C.1 - Noyau urbain - zone secondaire au centre urbain - habitat)

° **et s'écarte du S.D.C. concernant :**

- Densité de logement non conforme (0 logement < 1,2 logements minimum) ;

° **et s'écarte du G.C.U. concernant :**

- 1) Occupation de la parcelle non conforme (38% > 30% maximum de la surface bâtie),
- 2) Hauteur du volume principal non conforme (10,10 mètres > 8,5 mètres maximum),
- 3) Nombre d'enseignes non conforme (4 enseignes au lieu de 2 enseignes maximum),
- 4) Composition de la façade non conforme (absence de descente de charge au droit des trumeaux au niveau des vitrines du rez-de-chaussée côté Chantraine),
- 5) Nombre d'emplacements de stationnement non conforme (8 places < 9 places de parking minimum).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40. Du Code de Développement Territorial, étant donné que « *les demandes visant à implanter un commerce au sens de l'article D.IV.4, alinéa 1^{er} 8°, sont soumises à enquête publique, sauf lorsque la demande porte sur l'implantation d'un commerce de 200 m² (vu la décision du Conseil communal du 18 février 2025) et moins soumis à permis d'exécution de l'article D.IV.4, alinéa 4 – décret du 13 décembre 2023, art. 93) ».*

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 Fléron :

- les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- les 7 octobre 2026 et 14 octobre 2026 jusqu'à 20 heures.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 Fléron, rue François Lapierre 33.

L'enquête publique est ouverte le 5 octobre 2026 et clôturée le 20 octobre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 Fléron,
- par télécopie au numéro : 04/355 91 54,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be
- remise au service Urbanisme dont le bureau se trouve Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU/2026/082A

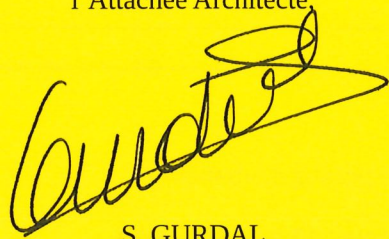
Les réclamations et observation orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous, auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 Fléron, le 20 octobre 2026, à 11 h 00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est le Service Urbanisme dont le bureau se trouve à Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 Fléron.

Fléron, le **22 SEP. 2026**

Par délégation de la Directrice
générale,
l'Attachée Architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCION